

217C2427
FR0000038200-OP024-AS19-ES03

17 octobre 2017

Résultat de l'offre publique alternative visant les titres de la société.

EUROSIC

(Euronext Paris)

1 - Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 13 octobre 2017, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique alternative initiée par la société Gecina visant les actions et les obligations subordonnées remboursables en actions émises en 2015¹ et en 2016² (ensemble les « OSRA ») de la société EUROSIC, elle a reçu en dépôt :

- 8 957 495 actions EUROSIC, dont 1 569 847 actions EUROSIC à la branche numéraire et 7 387 648 actions EUROSIC à la branche échange en actions Gecina à émettre ;
- 364 852 OSRA EUROSIC³, dont 172 980 OSRA EUROSIC à la branche numéraire et 191 872 OSRA EUROSIC à la branche échange en actions Gecina à émettre.

Au total, la société Gecina détient (i) 47 079 603 actions EUROSIC représentant autant de droits de vote, soit 95,29% du capital et des droits de vote de la société EUROSIC⁴, et (ii) 17 491 754 OSRA EUROSIC, soit 99,97% des OSRA EUROSIC en circulation⁵.

- 2 - Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre initiée par Gecina ainsi que les dates et conditions de l'admission des actions nouvelles Gecina sur Euronext Paris⁶.
- 3 - La suspension de la cotation des actions EUROSIC est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°15-250 en date du 2 juin 2015 relatif à l'émission des OSRA 2015 et à l'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles à provenir de l'exercice des OSRA 2015.

² cf. note d'information ayant reçu le visa de l'AMF n°16-150 en date du 26 avril 2016 relative à l'offre publique alternative visant les titres de la société Foncière de Paris intégrant les caractéristiques des OSRA 2016.

³ A savoir 57 172 OSRA 2015, dont 53 652 OSRA 2015 apportées à la branche numéraire et 3 520 OSRA 2015 apportées à la branche échange, et 307 680 OSRA 2016, dont 119 328 OSRA 2016 apportées à la branche numéraire et 188 352 OSRA 2016 apportées à la branche échange

⁴ Sur la base d'un capital composé de 49 405 329 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Sur la base d'un nombre total de 17 496 146 OSRA EUROSIC existantes.

⁶ Il est précisé que le principe de l'émission des actions Gecina à remettre dans le cadre de l'offre a été décidé le 20 juin 2017 par le conseil d'administration de Gecina agissant sur délégation octroyée aux termes de la 17^{ème} résolution votée par l'assemblée générale extraordinaire de Gecina qui s'est tenue le 26 avril 2017.